

Travail

Au Québec, une fin d'activité en pleines actions

Le Fonds de solidarité, créé en 1983 par un syndicat avec le soutien de l'Etat, fait fructifier l'épargne des salariés pour leur retraite.

MAURIAC Laurent

New York de notre correspondant

«La CGT a lancé un fonds de pension.» L'annonce aurait de quoi surprendre. Remplacez CGT par FTQ, et non seulement tout devient normal, mais vous avez quelques années de retard. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (la plus grande centrale syndicale de la province canadienne, avec plus d'un demi-million de membres) a bel et bien lancé un fonds de pension dès 1983.

A cette époque, la région est alors en pleine récession. Le Premier ministre en appelle à la solidarité. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec dégaine alors l'idée de ce Fonds de solidarité aux objectifs multiples : investir dans les entreprises québécoises, contribuer à créer des emplois et faire fructifier l'épargne des employés en vue de leur retraite.

Considéré comme une réussite, l'organisme, plus de vingt ans après, gère 5,5 milliards de dollars canadiens (3,9 milliards d'euros). «L'idée de génie a été de reterritorialiser l'épargne», estime Corinne Gendron, titulaire de la chaire de responsabilité sociale et de développement durable à l'université du Québec à Montréal. «Avec la mondialisation financière, l'épargne va se promener n'importe où. Avec le Fonds de solidarité, elle reste dans la province.»

L'engouement pour ce Fonds de solidarité, qui compte aujourd'hui 578 000 actionnaires, s'explique en grande partie par le soutien des pouvoirs publics. «Les gouvernements fédéral et provincial retournent chacun 15 % de l'investissement des actionnaires sous forme de crédit d'impôt», précise Pierre Leduc, le porte-parole du Fonds de solidarité.

Ainsi, un salarié qui contribue chaque mois pour 100 dollars (70 euros) n'en débourse que 70 (50 euros). Les employés cotisent dans une limite de 5 000 dollars canadiens par an (3 500 euros). Lorsqu'ils prennent leur retraite, leur pécule est calculé sur la base du dernier cours de l'action du fonds, fixé deux fois par an en fonction des performances des 2 140 entreprises composant le portefeuille.

Ils peuvent choisir de tout se faire verser d'un coup ou de recevoir une pension mensuelle. Cette retraite s'ajoute au régime obligatoire (géré par la Régie des rentes du Québec, une

agence gouvernementale), qui compte 3,6 millions de cotisants, et à d'autres régimes complémentaires.

Depuis sa création, voici vingt et un ans, le fonds a enregistré un taux de rendement moyen de 4,9 % par an. Mais contrairement aux fonds de pension traditionnels, il n'a pas pour objectif principal d'obtenir le meilleur rendement mais de «créer des emplois», précise Pierre Leduc, ce qui justifie le soutien public. «Le fonds a été un catalyseur pour le développement de certains secteurs, il sert à renforcer l'industrie au Québec», précise Corinne Gendron. Pourtant, selon elle, il ne faut pas y voir un remède miracle à la question des retraites. «Cela reste un régime par capitalisation, avec les inconvénients d'un tel système», notamment la fluctuation des pensions versées selon les aléas boursiers.

«C'est tout de même une capitalisation gérée de façon plus intéressante, ajoute-t-elle. Parce qu'elle s'oppose à la logique de la mondialisation financière.»